

Colmar, le 1^{er} juin 2015académie
Strasbourgdirection des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haut-RhinLiberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISEL'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale du Haut-Rhin,

à

Monsieur le président de l'université de
Strasbourg,
Monsieur le directeur de l'ESPE,
Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale,
Mesdames et messieurs les directeurs
pédagogiques des établissements spécialisés,
Mesdames et messieurs les directeurs adjoints de
SEGPA
s/c de madame ou monsieur le principal,
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles
élémentaires et préélémentaires
**Pour communication aux enseignants de leur
établissement (y compris ceux
momentanément en congé)**

Objet : 6^{ème} appel à candidature sur un poste à exigence particulièreDivision
du 1^{er} degréBureau de la gestion
collectiveDossier suivi par
Aline MARECHALImplantation
Cité administrative
Bâtiment D
3, rue Fleischhauer
Colmar
Téléphone
03 89 24 86 65
Fax
03 89 24 81 36
Mél.

i68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
du Haut-Rhin
21, rue Henner
B.P.70 548
68021 Colmar cedex

Tous les candidats ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription passeront devant une commission d'entretien.

Suite aux entretiens, cette commission établira un classement des candidats par ordre de préférence selon des critères permettant la meilleure adéquation poste - personnel. Cette liste classante ne sera valable que pour un poste à profil précis, et seulement pour l'année en cours.

A noter que le poste d'origine est réservé à l'enseignant assurant ces fonctions pendant un an maximum, sous réserve que l'enseignant en fasse la demande.**➤ Professeur des écoles « Pratique vocale à Mulhouse » - EEPU Cour de Lorraine – MULHOUSE 3**

Cet enseignant devra disposer de compétences relationnelles et musicales reconnues pour assurer un enseignement vocal renforcé de qualité, dans la perspective d'un dispositif de classe à horaires aménagés musique (CHAM vocale).

Fonctions/activités :

- Assurer un enseignement musical renforcé : technique vocale et chant choral.
- Conduire une expertise quant aux contenus des apprentissages et à la programmation des activités en direction des enseignants et en collaboration avec les partenaires associés.
- Impulser et mettre en œuvre des actions communes et projets musicaux, pour les écoles primaires et le collège, au service des apprentissages, en appui de l'activité musicale pratiquée, par l'apport d'une expertise musicale et didactique.
- Participer au développement et au suivi du projet de classe CHAM vocale.
- Développer une articulation dynamique avec les structures institutionnelles et associatives locales : corps d'inspection, écoles, collège, Conservatoire, Centre socioculturel, Opéra du Rhin, structures ou ensembles artistiques et musicaux..., en relation avec le coordonnateur du réseau REP+ et les directeurs d'école.

Compétences et qualités requises :

- Culture et pratique musicale attestées
- Expérience de direction de chœur

- Connaissance pédagogiques en technique vocale
- Sens de la pédagogie de projet avec des partenaires extérieurs
- Sens des relations humaines, de l'organisation, de la coordination, du travail en équipe
- Connaissance du système éducatif et de ses acteurs
- Connaissance des structures musicales et associatives locales
- Capacité à constituer un réseau de partenaires pour un projet de CHAM et assurer la liaison nécessaire.

Organisation du service d'enseignement

Dans sa propre classe, et dans d'autres selon des aménagements de décloisonnement, le professeur des écoles assurera l'enseignement musical renforcé sur temps scolaire selon les modalités arrêtées ci-dessous :

- Formation vocale
- Chant choral collectif

Évaluation

Dans le contexte d'une inspection croisée, l'enseignant sera évalué par l'inspecteur de l'éducation nationale du 1^{er} degré de la circonscription (IEN Mulhouse 3) et par l'inspecteur du second degré de la discipline (IA-IPR éducation musicale). Un rapport annuel d'activité sera établi.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur KOZLIK, I.E.N. de la circonscription de Mulhouse 3 - ☎ 03.89.33.31.82.

➤ **Poste d'enseignant référent : 2 postes (secteur Colmar-Cernay, et Secteur Lutterbach)**

Ces postes sont placés sous la responsabilité de l'IEN ASH. Pour information, on se reportera aux secteurs d'exercice sur le site de l'ASH du Haut-Rhin :

<http://www.circ-ien-colmar-ash.ac-strasbourg.fr/spip.php?article7>

L'exercice de la fonction d'enseignant référent suppose certaines disponibilités et des capacités de coordination et d'organisation ; les enseignants nommés sur ces postes seront en effet chargés de suivre la scolarité des élèves handicapés et d'entretenir des contacts réguliers avec les établissements scolaires ou spécialisés, avec les familles et des partenaires.

Ils devront assurer la cohérence et la mise en œuvre des parcours de formation de la maternelle au lycée pour les élèves pour lesquels ils seront désignés référents. Ils seront amenés à élaborer des projets personnalisés de scolarisation.

Ils apporteront ainsi leur concours, avec l'équipe de suivi de scolarisation, aux travaux de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (MDPH).

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme FORGET – IEN ASH – Tél. : 03.89.21.63.20.

➤ **Classe CHAM (nomination à titre provisoire, pour un an uniquement) :**

- **EEPU Brossolette MULHOUSE 2**
- **EEPU La Fontaine MULHOUSE 1**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter l'IEN de circonscription.

➤ **Direction d'école en Réseau d'Education Prioritaire Renforcé (REP+) :**

- **EMPU Jules Verne – MULHOUSE 1**
- **EMPU Henri Reber – MULHOUSE 1**
- **EMPU Saint Exupéry – MULHOUSE 2**

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire de la liste d'aptitude de directeur d'école de 2 classes et plus.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter l'IEN de circonscription.

➤ **CLIS Passerelle EEPU Saint-Nicolas COLMAR**

Le dispositif accueille des enfants à partir de 6 ans qui ont une notification MDPH pour un établissement spécialisé ; accueillis de manière transitoire, ils présentent des troubles des fonctions intellectuelles et/ou psychiques dont les origines et les manifestations sont très diverses.

Le poste s'adresse à un enseignant spécialisé qui exerce à temps plein et qui est prêt à collaborer étroitement avec les personnels mis à disposition par l'établissement spécialisé dans le cadre d'une prise en charge pluridisciplinaire.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mr RIBER – IEN Colmar – Tél. : 03.89.80.63.59

➤ **Classe passerelle - EMPU Henri Reber MULHOUSE 1**

Accueil des enfants de deux ans. L'enseignant(e) travaillera en partenariat avec une éducatrice de jeunes enfants pendant le temps d'accueil.

Projets particuliers avec les parents.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame GENTILHOMME, IEN Illfurth et chargée de mission enseignement maternelle – Tél. 03.89.68.05.78.

➤ **Unité pédagogique d'élèves arrivants allophones (UPE2A) :**

- **EPU Koechlin Mulhouse 3**
- **EPU Galilée Saint Louis**
- **EPU Brossolette Mulhouse 2 (pour exercice au collège de Bourzwiller)**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter l'IEN de circonscription.

➤ **Coordinateur réseau d'éducation prioritaire :**

- **Collège Jean Macé Mulhouse 1**
- **EPU Centre Wittelsheim**

Textes de référence

Circulaire Préparation de la rentrée 2014 : n° 2014-068 du 20-5-2014 parue au Bulletin Officiel n° 21 du 22 mai 2014

Site éducation prioritaire : <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

Référentiel de l'éducation prioritaire :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/education_prioritaire_et_accompagnement/53/5/referentiel_education_prioritaire_294535.pdf

Le coordonnateur REP+ est un enseignant du 1^{er} degré qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du premier degré dont il est le collaborateur direct et du principal de collège tête de réseau. Son action s'inscrit dans le cadre du projet du réseau REP + s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire.

Il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'inspecteur de l'éducation nationale et l'IA-IPR référent. Il a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi du projet de réseau.

Compétences spécifiques

- Bonne connaissance des fonctionnements des 1er et 2nd degré
- Bonnes connaissances des enjeux du REP+
- Aptitude au travail d'équipe
- Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie
- Capacités rédactionnelles
- Maîtrise experte de l'usage des technologies de l'information et de la communication

Axe pédagogique

- Il met en place et tient le tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques.
- Il met en cohérence les axes retenus dans le projet de réseau REP + et les actions envisagées ; il en suit la mise en œuvre.
- Il aide les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire, en lien avec les priorités retenues.
- Il favorise la mutualisation et la diffusion des actions en s'appuyant sur la dynamique des groupes de travail
- Il favorise et développe les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau.
- Il participe aux concertations des enseignants pour impulser les choix définis dans le réseau.
- Il contribue à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans le projet de réseau REP+.
- Il contribue à l'organisation du service des enseignants du premier degré dans le cadre de leur décharge de service.
- Il organise le service des assistants pédagogiques et assure une cohérence au sein de leurs prises en charge.
- Il peut être amené à prendre en charge des élèves des écoles et du collège dans le cadre de dispositifs particuliers et ponctuels.

Axe logistique

- Il organise les concertations et assure le suivi des décisions prises par les instances de pilotage du réseau.

- Il assure le secrétariat des instances de pilotage du dispositif REP+. Il prépare les réunions des comités de pilotage du réseau et met en œuvre les décisions.
- Il rédige et diffuse les relevés de conclusions.
- Il représente l'institution dans les instances partenariales, le cas échéant.
- Il développe les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social ou culturel).
- Il apporte son concours à la mise en œuvre du volet pédagogique de la politique de la ville et accompagne les initiatives confortant les démarches de formation et d'orientation des élèves du réseau.
- Il rédige chaque année un rapport d'activités qui contribuera au bilan et à l'analyse de ses missions.

➤ **Secrétaire de commission départemental des enseignements adaptés (CDOEA)**

Profil du poste

Etre titulaire du CAPSAIS ou du CAPAS SH option F de préférence.

Emploi placé sous la responsabilité de l'Inspectrice de l'Education Nationale ASH en charge des enseignements adaptés et sous l'autorité de Madame l'Inspectrice d'Académie – Directrice académique des services de l'Education Nationale, présidente de la CDOEA.

L'enseignant assure le secrétariat de la commission départementale des enseignements adaptés.

Fonctions/activités :

- Informer et conseiller les familles, les écoles, les collèges sur les modalités d'orientation vers les enseignements adaptés
- Assurer l'organisation matérielle nécessaire au bon fonctionnement des diverses commissions et rédiger les comptes rendus et les synthèses
- Gérer les dossiers de demandes d'orientation en EGPA, de la réception à l'affectation
- Organiser et gérer les affectations des élèves en EGPA et EREA, conformément aux décisions de la CDOEA et suivre l'évolution de leur scolarité dans les enseignements adaptés, en liaison avec les directeurs des EGPA
- Assurer une liaison avec les enseignants référents et la MDPH pour les élèves handicapés scolarisés en EGPA dans le cadre du PPS validé par la CDAPH
- Réaliser régulièrement des enquêtes et des statistiques, indicateurs permettant de suivre l'évolution des EGPA et contribuer à la mise en oeuvre de la politique départementale dans le domaine de l'adaptation scolaire
- Contribuer à la gestion administrative du second degré (Affelnet 6ème) par un travail en partenariat

Compétences et qualités requises

- Connaître le système éducatif, l'enseignement adapté, les textes en vigueur
- Avoir une bonne connaissance des structures du 1^{er} et du 2nd degré
- Connaître le fonctionnement de la MDPH et celui des structures d'aide à l'enfance (ASE, AEMO, etc...)
- Maitriser les activités de base d'un secrétariat : accueil téléphonique, messagerie, courrier
- Maitriser les logiciels de traitement de texte et de base de données
- Savoir réaliser et interpréter des statistiques
- Avoir une connaissance des procédures et possibilités d'orientation des élèves
- Avoir la capacité à élaborer des relations positives avec tous les intervenants
- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe
- Respecter la confidentialité et faire preuve de discrétion
- Avoir le sens de l'organisation, de la rigueur, de l'esprit de synthèse
- Etre disponible et mobile (commissions dans tout le département)

Spécificité :

De préférence avoir une expérience de l'enseignement auprès des adolescents

Le poste est implanté à la DSDEN 68, 21 rue Henner à COLMAR.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme FORGET – IEN ASH – Tél. : 03.89.21.63.20.

➤ **Dispositif « plus de maîtres que de classes » : 2 postes**

- **EEPU Kléber MULHOUSE 3**
- **EEPU Centre Wittelsheim (la nomination est uniquement à titre provisoire, pour un an)**

Mission définie dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes », paru au BO n°3 du 15 janvier 2013, dans la circulaire 2012-201 du 18-12-2012.

Références et ressources : <http://eduscol.education.fr/cid72849/-plus-de-maitres-que-de-classes.html>

Le maître supplémentaire vient en appui de ses collègues dans la classe dans le cadre d'un projet d'école actualisé. Ses actions seront prioritairement centrées sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (expression orale et écrite, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire.

En fonction des besoins identifiés des élèves, elles pourront revêtir des formes pédagogiques innovantes. Elles engagent l'ensemble de l'équipe enseignante. Le maître supplémentaire n'est aucunement chargé d'une mission de coordination. Il évite dans ses interventions tout saupoudrage et toute dispersion de l'action pédagogique.

Compétences

- connaître les processus d'apprentissage.
- posséder une bonne maîtrise didactique dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération.
- savoir prendre en compte les besoins divers des élèves, identifier leurs obstacles potentiels.
- savoir travailler au sein du collectif de la classe avec des aménagements (différenciation pédagogique).
- savoir s'adapter et travailler de manière collaborative en équipe.
- s'impliquer dans la recherche de nouvelles démarches et modalités d'apprentissage.

Tout professeur des écoles motivé peut se porter candidat, qu'il exerce déjà dans l'école souhaitée ou non.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter les inspecteurs des circonscriptions concernées.

➤ **Classe d'accueil temporaire : EEPU Matisse MULHOUSE 1**

Cette classe accueille des élèves en rupture avec le milieu scolaire. Il s'agit de restaurer l'envie d'apprendre en lien avec des intervenants d'autres organismes (P.J.J.).

Une expérience de prise en charge des enfants et des adolescents en grandes difficultés est souhaitée.

Ce poste convient à un enseignant spécialisé, titulaire du CAPSAIS, du CAEI ou du CAPA-SH, quelle que soit l'option.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme GANZITTI – IEN de Mulhouse 1 – Tél. : 03.89.33.31.76.

➤ **Poste 8h allemand : EEPU Victor Hugo MULHOUSE 2**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme ZIMMER – IEN de Mulhouse 2 – Tél. : 03.89.32.95.40.

➤ **Poste Langue et culture régionale :**

- **EEPU Munster WINTZENHEIM**
- **EMPU Nordfeld MULHOUSE 2**
- **EEPU Pierrefontaine MULHOUSE 1**
- **EEPU Matisse MULHOUSE 1**
- **EEPU Ferrette ALTKIRCH**
- **EEPU Dannemarie ALTKIRCH**
- **EEPU Bartholdi RIEDISHEIM**

Il s'agit de postes fléchés mixtes (12h français + 12h allemand) : le candidat assurera, sur une seule et même classe, la conduite des activités et de l'enseignement **en allemand et en français** (exemple : lundi : allemand - mardi : français...).

Ce type de poste s'adresse :

- aux enseignants n'ayant jamais exercé dans l'enseignement bilingue.
- aux enseignants qui sont déjà dans l'enseignement bilingue, à la condition d'avoir enseigné cinq années au moins dans l'enseignement bilingue paritaire.

Les candidats n'ayant jamais exercé sur un poste bilingue et ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription, **passeront devant une commission d'entretien départementale** qui évaluera leurs compétences linguistiques. Les candidats ayant déjà exercé sur des postes bilingues sont dispensés de cet entretien.

La commission affectera les candidats ayant eu un avis favorable à l'exercice sur un poste Langue et Culture Régionale, en fonction de leur barème.

Modalités de candidature

Les candidats à ce poste enverront une copie de leur dernier rapport d'inspection, ainsi qu'une lettre de candidature motivée, sous couvert de leur IEN qui portera un avis, à :

Direction académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin

Division du 1^{er} degré – Gestion collective

21 rue Henner - B.P. 70548 - 68021 COLMAR CEDEX

Pour le jeudi 11 juin, délai de rigueur.

→ La candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. Il est ainsi précisé que **tout enseignant qui postule à un poste à profil, et qui se verrait classé par son barème en première position, ne peut pas refuser d'être affecté sur ce poste.**

p. la directrice académique,
l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint
à la directrice académique

signé : Martin ARLEN